

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 avril 2010

ENGAGEMENT NATIONAL POUR L'ENVIRONNEMENT - (n° 2449)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 1070

présenté par
M. Yves Cochet, M. Mamère et M. de Rugy

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 44 QUINQUIES, insérer l'article suivant :**

Dans la restauration collective est organisée une journée hebdomadaire végétarienne (sans viande et sans poisson).

EXPOSÉ SOMMAIRE

Chacun connaît désormais les dégâts sur la santé et l'environnement de la surconsommation des produits d'origine animale dans les pays de l'OCDE (surpoids, maladies cardio-vasculaires...). Il est de la responsabilité des pouvoirs publics d'inciter nos enfants et concitoyens à la modération alimentaire pour les produits issus de la pêche et de l'élevage.